
Établissement d'une maison d'éducation à Gaillac, Département du Tarn, par une Société d'Artistes. Prospectus de l'Institution.

Numéro d'inventaire : 2000.01398

Auteur(s) : Saint-Hilaire

Lassus

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1795 (vers)

Description : Feuille imprimé formant livret. Quelques trous.

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Datation: référence aux écoles centrales de la République (créées en octobre 1795) et au calendrier républicain. Le texte commence par un exposé des mérites de l'éducation de la jeunesse dans un État moderne, fait référence aux Écoles Centrales qui viennent d'être créées, et propose d'ouvrir une école primaire (jusqu'à 12 ans) pour y préparer 24 jeunes de Gaillac: matières enseignées, coût des études, calendrier, distribution des prix. Le texte est signé: "citoyens Saint Hilaire et Lassus directeurs de la maison d'éducation de Gaillac."

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Gaillac

Nom du département : Tarn

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Tarn, Gaillac

ÉTABLISSEMENT

D'UNE MAISON D'ÉDUCATION A GAILLAC,

DÉPARTEMENT DU TARN;

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES.

PROSPECTUS DE L'INSTITUTION.

L'ÉDUCATION de la jeunesse est une partie essentielle de nos institutions politiques, & la plus digne de fixer notre attention, par ses rapports & ses liaisons intimes avec l'état social dont elle assure le bonheur. Nous disons plus : elle doit être considérée comme la base d'un bon gouvernement ; & les écoles de la jeunesse sont comme le berceau des grands hommes qui doivent un jour illustrer l'état par leurs talens & leurs lumières.

L'éducation la plus intéressante par son influence sur l'avenir, est donc sans contredit l'éducation de l'homme & son adolescence. Abandonnée à ses penchans naturels, & conduite bien souvent par les mouvemens aveugles de l'indifférence, elle ne produit communément que des êtres imparfaits, & dont l'existence devient quelque fois un fardeau pour la société. Peu de gens sont convaincus de cette vérité importante, & les pères & mères semblent plus particulièrement la méconnoître. Les uns conduits par une avarice sordide, calculent au poids de l'or le degré des connoissances & des talens que l'on peut donner à leur jeunesse : prodigues sans mesure pour tout ce qu'ils nomment jouissances, ils versent avec regret quelque légère portion de leur superflu, pour alimenter les progrès lents & pénibles des individus malheureux à qui ils ont donné la vie ; d'autres, au contraire, égarés par une tendresse aveugle, & séduits par de prétendues idées philosophiques, abandonnent tout à la nature & pensent qu'elle peut toute seule perfectionner son ouvrage ; d'autres encore, & c'est le plus grand nombre, persuadés qu'il suffit de cultiver l'esprit, sans s'attacher à former le cœur, oublient les principes & les leçons de vertu, pour n'en donner aux enfans que de conformes aux agrémens de la vie : l'esprit s'égare bien souvent, lorsqu'il n'est point conduit par le cœur ; & nous pensons qu'il est absolument indispensable de former celui-ci avant de s'occuper de l'autre. Le germe des passions est inné en nous ; il s'étend & se développe avec plus ou moins

V 1792



4

particulier. Les professeurs partageront également leur zèle & leur affection entre tous les élèves, sans aucune distinction ni préférence; l'émulation sera plus générale, l'institution étant commune à tous.

Les élèves auront dans l'intérieur de la maison une grande cour, où ils pourront se livrer aux différens exercices du corps, propres à leur donner une complexion forte & vigoureuse, ou à entretenir celle qu'ils apporteront. Ces différens exercices seront toujours surveillés par un préposé, dont la présence empêchera les abus qu'on pourroit en faire.

A différentes époques de l'année on établira des prix décernés à ceux qui se distingueront par leur bonne conduite, ou leurs succès dans les études. Ils subiront à la fin de chaque année des examens publics sur les différentes matières dont ils se seront occupés; ces examens seront suivis d'une distribution générale des prix pour chaque classe.

Les élèves n'auront absolument aucune communication avec les domestiques de la maison qui les serviront seulement aux heures des repas, & dans les cas de maladie, à l'appartement qui sera désigné pour l'infirmerie.

Les parens donneront à chaque élève en entrant dans la maison, la quantité de hardes & de linge suivante, savoir: douze serviettes, trois paires de draps & un petit lit, huit chemises, huit mouchoirs, huit cravates ou cols, douze paires bas, six bonnets de coton & six ferretêtes, un couvert d'argent, & deux habits complets ou redingotes.

Outre le prix annuel de la pension, les parens payeront à part les livres classiques & le papier nécessaire pour les écoles d'écriture & de dessin; ils payeront aussi à part les remèdes & autres frais de maladie, ainsi que les ports de lettres.

Les parens recevront à la fin de chaque deux mois des notes qui les instruiront des progrès des élèves & de leur application à l'étude.

Le prix de la pension sera de six cents livres en numéraire ou en denrées, payables par trimestre & d'avance.

L'ouverture des classes aura lieu au premier germinal prochain; le nombre des élèves devant être fixé à vingt quatre, les parens qui auront l'intention d'envoyer leurs enfans, sont priés de prévenir les directeurs de cet établissement dans tout le mois de ventôse, en affranchissant leurs lettres, afin de s'assurer s'ils peuvent avoir des places.

Les jeunes gens du dehors, quoique âgés de douze ans, pourront profiter des classes de mathématiques & de dessin, qui se tiendront chacune deux heures par jour.

On s'adressera, pour la correspondance, aux citoyens SAINT-HILAIRE & LASSUS, directeurs de la maison d'éducation de Gaillac.